



Partage des parts en sarl quand il y'a 2 cogérants

Par **sevi_old**, le **31/05/2007** à **10:22**

bonjour, merci déjà de votre aide et de répondre aux questions gratuitement .je vous explique mon problème. je monte mon entreprise de dépôt vente reprise de véhicules d'occasion en sarl, mon mari , ma belle mère et moi.
mon mari et ma belle mère veulent être cogérant de la sarl,
comment faisons nous pour le partage des parts, est ce qu'il faut que les parts de mon mari et ma belle mère soient égales étant donné que moi aussi je suis associée, mais je veux être minoritaire,
et quel avantage il y'a, car je ne sais pas si c'est vrai mais quand il y'a 2 cogérants, si l'entreprise ne marche pas, les 2 cogérants ont droit aux assedic..
si je suis associé , en tant que RMI est ce que je le conserve , le temps de me faire employer par la société.
et en sarl est ce que on conserve le régime de la sécurité sociale,
merci de votre aide
cordialement